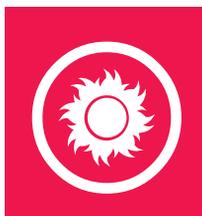
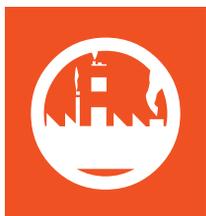


DOCUMENT À CONSERVER

LES BONS RÉFLEXES FACE À CES RISQUES



SOMMAIRE

- Page 3
L'alerte à la population
- Page 4, 5
J'anticipe et je me prépare
- Page 6, 7, 8
Les inondations
- Page 9
Vigilance météo
- Page 10
Tempêtes & vents violents
- Page 11
Canicule
- Page 12
Feux de forêt
- Page 13
Risques sismiques
- Page 14
Mouvements de terrain
- Page 15
Le radon
- Page 16, 17
Risques industriels
- Page 18, 19
Transport matières dangereuses
- Page 20, 21
Risques sanitaires
- Page 22
Risques terroristes
- Page 23
Gestion risques majeurs
- Page 24
Informations utiles

ÉDITORIAL

Mes chers concitoyen(ne)s,

La Ville de Redon, comme tout autre territoire, est susceptible de subir un certain nombre de risques majeurs, naturels, technologiques ou sanitaires. Même si le plus connu d'entre eux à Redon est celui des inondations, cela ne doit pas nous empêcher de nous préparer à d'autres types de risques.

La Ville de Redon met actuellement à jour son Plan Communal de Sauvegarde qui a pour objectif d'anticiper l'organisation des services municipaux afin de faire face aux situations d'urgence, ceci en complément des secours publics diligentés par les services d'État ou départementaux (pompiers, service médical d'urgence, gendarmerie, sécurité civile).

Le Code de l'Environnement précise le droit pour tous les citoyens à disposer d'une information sur les risques majeurs auxquels ils sont exposés et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. C'est pourquoi j'ai l'honneur de mettre à votre disposition le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Ce document est bien évidemment à conserver dans chaque foyer redonnais.

La prévention et les bons réflexes en cas de crise impliquent les élus et les services municipaux, mais aussi chacune et chacun des citoyens redonnais. L'occasion nous est donnée, tout particulièrement dans le domaine de la sécurité collective, d'acquiescer de manière exemplaire une démarche participative.

Soyez-en remercié(e)s par avance.

Pascal Duchêne, Maire de Redon

Livret DICRIM distribué par la Mairie de Redon

Directeur de publication : Pascal DUCHÊNE

Graphisme & Mise en page : Tiffen JAUNET pour **Mozaïque Création**

Crédit photo : Adobe Stock

Imprimé par : **Calligraphy Print** à 5000 exemplaires

Décembre 2022



L'ALERTE À LA POPULATION

L'alerte permet aux autorités d'avertir d'un danger, d'informer la population et de diffuser les consignes à suivre.

LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE



- Le signal national d'alerte se compose d'un son modulé, montant et descendant, de trois séquences d'une minute et quarante et une secondes, séparées par un intervalle de cinq secondes. Il doit conduire au comportement suivant : **"Je me mets à l'abri dans un bâtiment et j'écoute la radio"**.
- La fin de l'alerte est annoncée par une séquence sonore continue de 30 secondes.
- Pour vérifier leur bon fonctionnement les sirènes sont testées le premier mercredi de chaque mois.

L'entreprise BJ 75 dispose de son propre système d'alerte (sirène), déclenchée en situation d'extrême urgence.

FR-ALERT : UN SYSTÈME NATIONAL D'ALERTE ET D'INFORMATION



FR-Alert est un système national d'alerte et d'information des populations qui permet d'envoyer des notifications sur les téléphones mobiles (smartphones) des personnes présentes dans une zone concernée par un incident majeur, afin de les informer sur la nature du risque, sa localisation et sur

les comportements à adopter pour se protéger.

Si vous vous trouvez dans une zone confrontée à une menace ou à un grave danger, vous recevez une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique et d'une vibration, même si votre téléphone mobile est en mode silencieux. En revanche, vous ne la recevez pas si votre smartphone est en mode avion ou éteint. Il n'est pas nécessaire de s'inscrire au préalable pour recevoir les alertes.

Durant toute la durée de l'événement, des informations et consignes sont aussi diffusées à la population.

L'alerte peut être donnée par différents moyens :

- Sirène,
- Véhicule sonorisé,
- Radios,
- Télévision (France 3),
- Message dans les boîtes aux lettres,
- Site internet de la ville de redon : www.redon.fr,
- Porte à porte,
- Téléphone,
- Réseau sociaux.

RADIOS LOCALES

En cas d'événement grave, les programmes de certaines radios sont interrompus pour informer sur l'événement en cours et les comportements à adopter.

FRÉQUENCES RADIO

- FRANCE INFO : 95.8
- FRANCE BLEU : 87.9



LES ENSEMBLES MOBILES D'ALERTE

Ces haut-parleurs, installés sur le toit de véhicules communaux, des sapeurs-pompiers, des forces de l'ordre ou des industriels, peuvent diffuser des messages spécifiques en fonction d'un risque donné (mise à l'abri, évacuation...).

LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER

EN CAS D'ALERTE



SE METTRE & RESTER EN SÉCURITÉ

LAISSER LES ENFANTS À L'ÉCOLE, ILS Y SONT EN SÉCURITÉ.

En se protégeant dans un bâtiment, voire en se confinant, ou en évacuant la zone de danger.



ÉVITER DE TÉLÉPHONER.

N'UTILISER SON TÉLÉPHONE QU'EN CAS D'URGENCE.

Il ne faut pas saturer les réseaux de communication.



SE TENIR INFORMÉ

AFIN DE CONNAÎTRE LE COMPORTEMENT À ADOPTER.

Pour cela, privilégier un poste radio à piles permettant de capter les informations transmises par Radio France et France Bleu, même si les réseaux sont coupés.

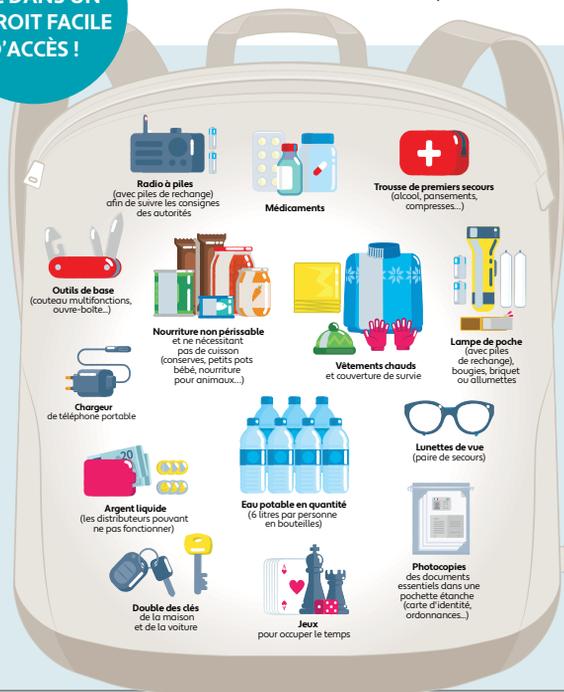
PLACEZ LE SAC DANS UN ENDROIT FACILE D'ACCÈS !

PRÉPARER SON KIT D'URGENCE

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... Lorsqu'une catastrophe majeure survient, les premières 72h sont souvent les plus éprouvantes.

Ce kit préparé à l'avance, vous permet de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.

Une fois par an, vérifiez votre kit, en particulier les dates de péremption des médicaments et des denrées. Remplacez les piles.



J'ANTICIPE ET JE ME PRÉPARE

01

Je repère les risques en fonction de mon adresse

Consultez les cartes risques.

02

Je prends en compte les autres risques

Consultez les risques tempête, canicule, grand froid, retrait gonflement argile...

03

J'identifie les dispositifs qui me permettront d'être alerté

Je repère où m'informer pendant l'événement. Voir page 3.

04

Chez moi, je localise les risques potentiels

Je localise les arrivées de gaz, d'électricité et d'eau et je vérifie comment les fermer.

05

Je cherche la meilleure attitude à adopter en fonction des consignes qui me seront communiquées



• Je me mets à l'abri en évacuant, en me confinant ou en me réfugiant dans les étages tout en suivant les consignes des autorités en fonction du type d'événement.



• Je récupère mon kit personnel d'urgence.



• J'écoute la radio pour connaître la nature du danger, son évolution et les consignes à suivre.



• Je coupe si nécessaire les arrivées de gaz et d'électricité pour éviter le risque d'explosion ou de court-circuit (le gaz de ville n'est à couper que sur ordre des autorités).



• Je ne fume pas, j'éteins toute flamme.



• Je ne téléphone pas sauf urgence : les lignes téléphoniques doivent rester libres pour les secours.



• J'évite tous déplacements et je ne vais pas chercher mes enfants à l'école. Le personnel enseignant s'occupe d'eux.



• Je ne prends pas l'ascenseur afin de ne pas rester bloqué à l'intérieur en cas de coupure électrique.



LES INONDATIONS

À Redon, le risque inondation se manifeste principalement par les crues de la Vilaine et de l'Oust.

Il s'agit d'inondations de plaine, ce sont des phénomènes lents qui se produisent en hiver lorsque les sols sont saturés d'eau et que les pluies se prolongent à un rythme régulier, même si elles ne sont pas intenses. L'eau monte alors de quelques centimètres par heure et les crues les plus importantes durent plusieurs jours.

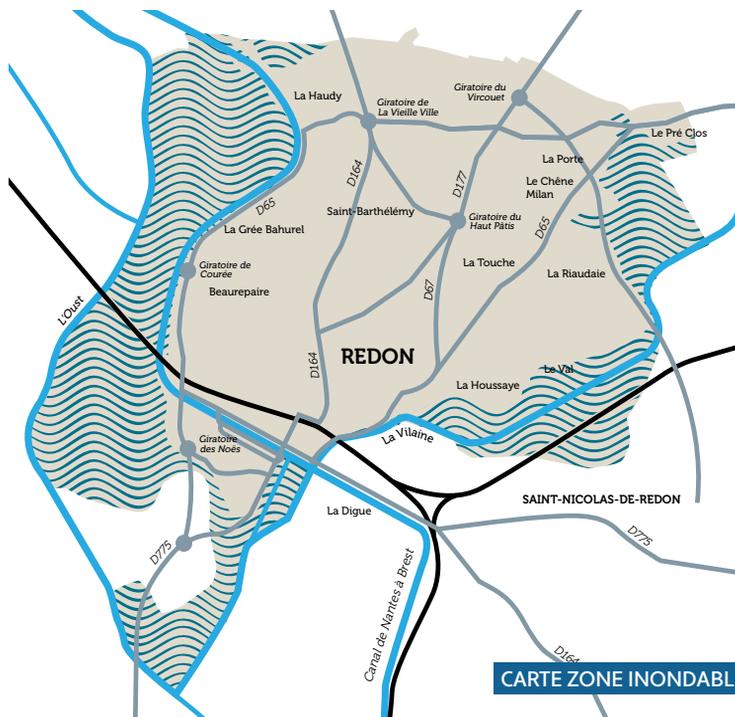
En cas de fortes pluies (orages), la pluie peut provoquer des inondations et une érosion des sols, et augmenter les risques d'accidents de la route. En milieu plus urbanisé, où les sols sont imperméables, les réseaux de collecte des eaux pluviales peuvent saturer et déborder.

LES RISQUES LIÉS AUX INONDATIONS SONT :

- Pour les personnes : risque de noyade.
- Pour les biens : dégradation des infrastructures et réseaux, des bâtiments (sous-sols et garages en particulier) ; développement de moisissures suite à une humidité importante.
- Pour l'environnement : pollution des eaux et des sols, très souvent liée aux coulées de boue entraînant des déchets.

HISTORIQUE :

La Ville de Redon a été touchée à plusieurs reprises par des inondations, ces épisodes se sont notamment produits en 1936, 1995, 1999, 2000, 2001 et 2014.



DES MESURES DE PRÉVENTION, DE PROTECTION ET DE SAUVEGARDE

LE PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION

La ville de Redon est couverte par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation du bassin Vilaine aval. Ce document cartographie les zones soumises aux risques et définit les règles d'urbanisme qui s'y applique.

LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

Afin de limiter l'impact de l'urbanisation et de l'imperméabilisation des sols, la Ville de Redon a élaboré un zonage et un règlement pluvial définissant les modalités de gestion des eaux pluviales à la parcelle.

VIGICRUES, UN OUTIL D'INFORMATION EN LIGNE

Une carte de "vigilance crues" est accessible sur internet : www.vigicrues.gouv.fr.

Elle donne 24h/24, en temps réel, une information sur les côtes et débits surveillés par l'État.

Les stations permettant de suivre l'évolution sur Redon sont :

- Redon - Quai Duguay Trouin
- Redon - Canal

Sur le principe de la carte de vigilance météorologique, un code couleur indique le niveau de danger potentiel dans les 24 h pour chaque tronçon.

ROUGE	Risque de crue majeure.
ORANGE	Risque de crue génératrice de débordements importants.
JAUNE	Risque de crue génératrice de débordements.
VERT	Pas de vigilance particulière.

LES REPÈRES DE CRUE

En partenariat avec l'Institution d'Aménagement de la Vilaine, 27 repères de crues, indiquant le niveau des plus hautes eaux connues, ont été positionnés sur certains bâtiments et ouvrages de la commune, permettant ainsi de conserver la mémoire des événements passés.



LES BONS RÉFLEXES

01

Avant la crue, lors de la montée des eaux



- Se tenir informé.



- Prévoir les dispositifs de protection à installer (sacs de sable, batardeaux amovibles) et le matériel pour surélever les meubles.



- Fermer portes et fenêtres, volets.



- Ranger au sec, en hauteur les produits toxiques, les objets putrescibles et les papiers officiels.



- Déplacer les véhicules susceptibles d'être inondés.



- Prévoir l'évacuation.

02

Pendant la crue



- Se tenir informé (sites internet, communiqués, médias).



- Se mettre à l'abri, n'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre.
- Rester éloigné des cours d'eau.



- Ne pas tenter de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école. Ils y sont protégés et les enseignants s'occupent d'eux.



- Installer les dispositifs de protection sans se mettre en danger.



- Couper si possible les arrivées le gaz et l'électricité.



- Monter dans les étages avec eau potable, vivres, médicaments, vêtements chauds, radio.



- Déplacer les véhicules susceptibles d'être inondés.
- Reporter les déplacements à pied et en voiture.

- Ne pas s'engager pas dans une zone inondée, ni à pied, ni en voiture.



- Prévoir l'évacuation.



- Ne pas téléphoner sauf urgence : les lignes téléphoniques doivent rester libres pour les secours.

03

Après la crue



- Aérer et désinfecter les pièces.
- Chauffer dès que possible.
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.



- Circuler avec prudence.
- Contacter votre compagnie d'assurance.



LA VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE

UN DISPOSITIF D'AVERTISSEMENT SUR LES DANGERS MÉTÉOROLOGIQUES

La vigilance météo couvre aujourd'hui 9 phénomènes :

Vent violent, vagues-submersion, pluie-inondation, crues, orages, neige-verglas, avalanches, canicule et grand froid.

Actualisée au moins deux fois par jour à 6 h et 16 h, la carte de vigilance signale le niveau de risque maximal pour les prochaines 24 heures à l'aide d'un code couleur.

Le département est ainsi coloré en **rouge**, **orange**, **jaune** ou **vert** selon la situation météorologique et le niveau de vigilance nécessaire.

- En cas de phénomène **dangereux de forte intensité** :
La zone concernée apparaît en orange.
- En cas de phénomène **très dangereux d'intensité exceptionnelle** :
la zone concernée apparaît en rouge.

Les phénomènes sont précisés à l'aide de pictogrammes.



Vent violent



Orage



Canicule



Grand froid



Pluie inondation



Avalanche



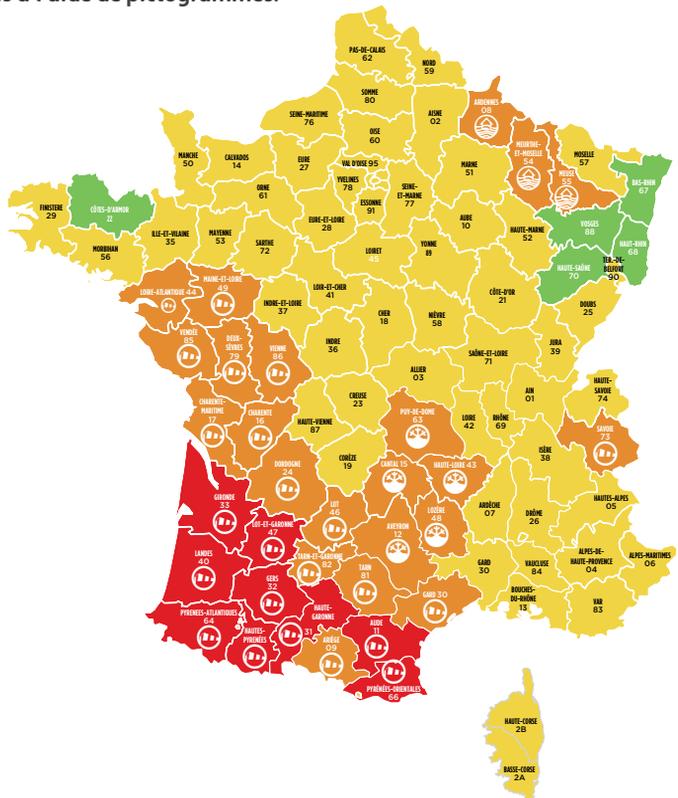
Inondation



Neige verglas



Vague submersion





TEMPÊTES ET VENTS VIOLENTS

On parle généralement de tempête quand la dépression génère des rafales supérieures à 90 km/h.

Les tempêtes venant de l'Atlantique se déplacent rapidement. Leur durée en un point n'excède généralement pas quelques heures.

Le risque majeur réside dans la projection d'éléments de construction, la chute d'arbres, une détérioration des réseaux de distribution d'énergie et de communication et l'interruption des trafics (routier, ferroviaire, aérien).

HISTORIQUE

La tempête surnommée Ouragan en raison de son intensité a traversé l'ouest de la France et touché Redon dans la nuit du 15 au 16 octobre 1987, entraînant la reconnaissance de catastrophe naturelle pour la Ville de Redon. Deux autres phénomènes de tempêtes ont touché Redon en 1997 et 1998.

DES MESURES DE PRÉVENTION, DE PROTECTION ET DE SAUVEGARDE

Lors de prévisions de vents violents et ou de fortes pluies, une organisation communale est mise en place par le biais du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Il permet de mettre en œuvre les actions de sauvegarde appropriées à la protection des populations : information, consignes de sécurité, fermeture du Parc de Bel Air, interdiction d'accès aux espaces boisés et manifestations (en particulier sous chapiteaux et espaces arborés), accompagnement de la population...

Rendez-vous sur :

www.vigilance.meteofrance.fr

LES BONS RÉFLEXES

01

Avant la tempête



- Ranger ou fixer les objets sensibles au vent.



- Limiter les déplacements.
- Ne pas se promener en forêt, ne pas s'approcher des arbres.



- Se mettre à l'abri.



- S'informer du niveau d'alerte : www.meteofrance.com

02

Après la tempête



- Ne pas intervenir sur les toitures.



- Ne toucher en aucun cas des fils électriques tombés au sol.



LA CANICULE

Le terme “canicule” désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée (au moins 3 jours consécutifs). En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, parfois depuis la fin juin.

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès lors qu'elle s'inscrit dans la durée : **risque de déshydratation ou d'hyperthermie.**

Certaines personnes, notamment les personnes âgées, les femmes enceintes, les personnes atteintes d'une maladie chronique ou les nourrissons, sont plus vulnérables.

Des personnes en bonne santé comme les sportifs ou les travailleurs exposés à la chaleur sont également susceptibles d'être plus à risque en période de canicule si elles ne respectent pas certaines précautions.

HISTORIQUE

D'importants épisodes caniculaires ont été enregistrés en Ille et Vilaine, respectivement au cours des étés 2003, 2016, 2019, 2020 et 2022, ce dernier épisode de canicule ayant entraîné une vigilance rouge sur le département d'Ille et Vilaine.

DES MESURES DE PRÉVENTION, DE PROTECTION ET DE SAUVEGARDE

Pour les personnes vulnérables, contactez le CCAS de la Ville de Redon au **02 99 71 22 97** afin de vous faire inscrire ou de faire inscrire les personnes vulnérables que vous connaissez sur le registre des personnes vulnérables.

Si la situation le nécessite, des mesures exceptionnelles peuvent être mises en œuvre par la Ville avec les services concernés, et notamment la fermeture des écoles et l'interdiction ou l'aménagement de certaines manifestations ou grands rassemblements.

Des lieux rafraîchis pourront exceptionnellement être ouverts au public.

LES BONS RÉFLEXES

01

Le jour



- Boire régulièrement de l'eau et évite l'alcool.



- Donner et prendre des nouvelles de vos proches.



- Fermer les volets et fenêtres le jour.



- Si votre habitation ne peut pas être rafraîchie, passer plusieurs heures par jour dans un lieu frais repéré à l'avance et facilement accessible.



- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes.



- Éviter les efforts physiques.

02

La nuit



- Aérer la nuit.



LES FEUX DE FORÊT



Redon n'est pas identifiée comme sensible aux feux de forêt et répertoriée dans l'arrêté préfectoral du 7 novembre 1980, les bois communaux redonnais peuvent cependant présenter un risque d'incendie.

Toute l'année et dans l'ensemble du département :

Il est interdit à toute personne de porter ou d'allumer du feu sur les terrains boisés, plantations, reboisements et landes et à moins de 200 m de ces lieux.

Du 1er mars au 30 septembre :

il est interdit de fumer dans ces mêmes lieux et à moins de 200 m de ces lieux.

En cas de conditions climatiques défavorables et d'alerte sécheresse, les restrictions d'usage et d'accès aux bois peuvent être renforcées (interdiction travaux agricoles, accès).

RISQUE FEUX DE FORÊT
Appel à la vigilance

 Informez-vous sur le risque de feux de forêt	 N'allumez pas un feu, un barbecue ou tout autre foyer à moins de 200 mètres de forêts, de broussailles ou de landes	 Non ! Ne jetez pas vos mégots/cigarettes dans la nature notamment par les vitres de voiture	
 Campez uniquement dans les lieux autorisés sécurisés et protégés	 Respectez les interdictions d'accès dans certains massifs boisés en période de risque	 Témoin d'un départ de feu ? Appelez le 18 ou le 112	 Informez-vous sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels et notamment les comptes de la préfecture et du SDIS du département



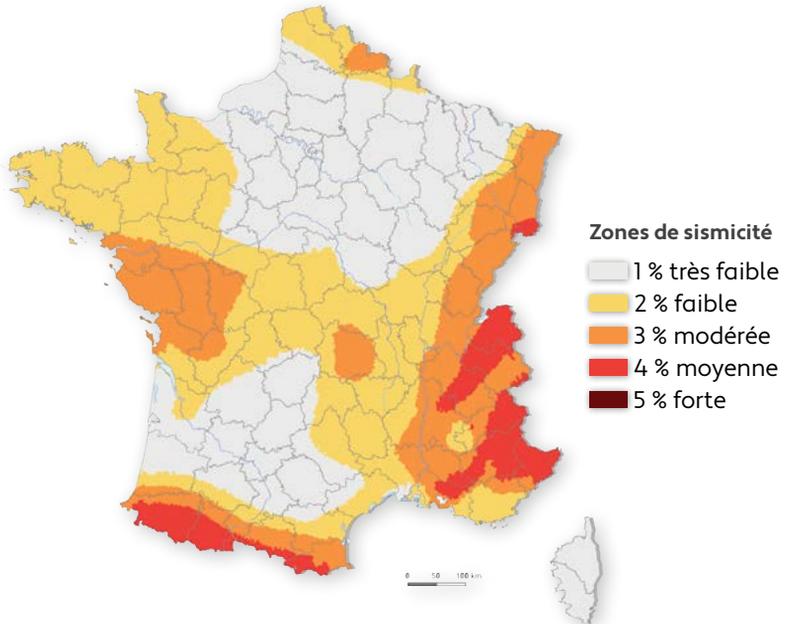


LE RISQUE SISMIQUE

Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur. Il peut engendrer différents phénomènes, et notamment des mouvements de terrains avec des conséquences pour la vie humaine et des dommages aux constructions.

Un zonage sismique de la France a été élaboré selon cinq zones, de la zone de sismicité très faible (niveau 0) à la zone de sismicité forte (niveau 5).

La commune de Redon, comme l'ensemble de la Bretagne a été classée en zone de sismicité faible (niveau 2).



LES BONS RÉFLEXES

01

En cas de séismes



• Prendre garde aux chutes d'objets.



• Si vous êtes à l'extérieur :
s'éloigner du bâtiment.
• Ne pas s'approcher des bâtiments endommagés.



• Fermer le gaz et couper l'électricité.



• Si vous êtes à l'intérieur : se baissez et s'abriter sous un meuble solide.



MOUVEMENT DE TERRAIN

L'ALÉA RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

Un mouvement de terrain peut notamment se produire lors de phénomènes de retrait-gonflement d'argiles ;

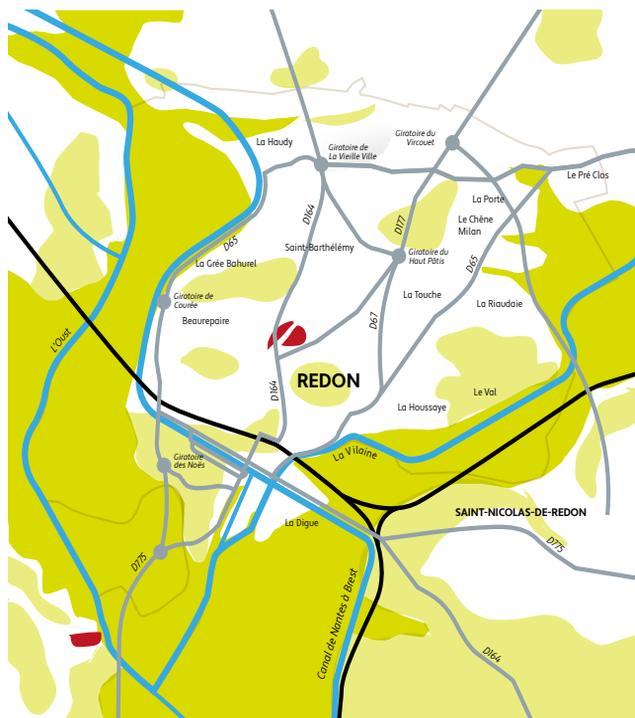
En période de sécheresse, le manque d'eau entraîne un tassement irrégulier du sol en surface, on parle de retrait.

À l'inverse, un apport d'eau dans ces terrains produit un phénomène de gonflement.

Ces tassements peuvent provoquer des désordres affectant principalement les constructions.

En matière de prévention du risque de retrait-gonflement des argiles, la loi ELAN (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) de décembre 2018 rend obligatoire, depuis le 1er janvier 2020, la fourniture d'une étude de sol par le vendeur ou le promoteur d'un terrain situé en zone d'exposition moyenne ou forte de retrait/gonflement des argiles.

CARTE RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES - REDON



- | | | | |
|--|------------|--|-------------------|
| | Aléa fort | | Aléa faible |
| | Aléa moyen | | Aléa a priori nul |



LE RADON



Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle, inodore et incolore. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol, présent partout à la surface de la terre mais plus particulièrement dans les sous-sols granitiques et volcaniques.

Des résidus de ce gaz, eux-mêmes radioactifs peuvent se concentrer dans l'air, et une fois inhalés se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration reste faible, mais il peut présenter un risque pour la santé dans les environnements confinés.

L'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) a réalisé une cartographie et classé les communes selon le potentiel radon du sol en 3 catégories (faible, moyen, élevé).

À Redon, le potentiel d'exposition au radon est de catégorie 2 (moyen).

Ce potentiel radon évalue le niveau de risque à l'échelle communale, mais ne présage en rien des concentrations présentes dans les différents bâtiments, qui dépendent de multiples autres facteurs (étanchéité du sol, renouvellement de l'air intérieur...).



LE RISQUE INDUSTRIEL

Il s'agit d'un événement accidentel se produisant sur un établissement industriel.

Les principales manifestations du risque industriel sont l'incendie, l'explosion et la dispersion dans l'air, l'eau ou le sol de produits dangereux. Ces manifestations peuvent parfois être liées.

LES MESURES PRISES

Les installations à risque sont soumises à des réglementations strictes, et notamment celles relatives aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Les établissements industriels présentant les risques les plus importants à Redon sont :

- **BJ 75 - Fabrication de briquets jetables**
Seveso : seuil bas
Rue de Hauterive - 35600 REDON
- **OVAKO - Traitement et revêtement des métaux**
Seveso : seuil bas
Avenue des Nouïes - 35600 REDON
- **CARGILL**
Silos de stockage Production de pectine
Seveso : seuil bas
Z.I. de Briangaud - 35600 REDON
Rue de la Gicquelais - 35600 REDON

Des prescriptions définies au Plan Local d'Urbanisme réglementent l'urbanisation autour des sites industriels de BJ75 et CARGILL, afin de limiter les risques et les populations exposées.



LES BONS RÉFLEXES

01

Avant



- Connaître les risques, et les consignes.



- Savoir reconnaître le signal d'alerte.



- Connaître la fréquence de la radio qui diffusera les messages.
FRANCE INFO : 95.8
FRANCE BLEU : 87.9

02

Dès le signal d'alerte,

Si les services de secours vous demandent de vous mettre à l'abri



- Respecter les consignes de confinement : boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations...), arrêter ventilation et climatisation, et supprimer toute flamme ou étincelle.



- Ne pas tenter de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école. Ils y sont protégés et les enseignants s'occupent d'eux.



- Se rendre de préférence dans une pièce possédant une arrivée d'eau.



- Ne pas téléphoner sauf urgence : les lignes téléphoniques doivent rester libres pour les secours.



- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou signal sur ordre d'évacuation.

Si un ordre d'évacuer est donné



- Rassembler vos affaires personnelles indispensables : papiers, argent liquide, médicaments.



- Couper les arrivées de gaz et d'électricité.



- Fermer à clé les portes extérieures.



- Se diriger avec calme vers le point de rassemblement fixé.



- Dans tous les cas, rester à l'écoute des autorités et respecter leurs consignes délivrées dans les médias (France Bleu, France info, France télévisions), les sites et réseaux sociaux de la préfecture, du ministère de l'Intérieur et du Gouvernement.

03

Dès la fin de l'alerte



- Aérer le local de confinement
- Suivre les consignes données par les autorités concernant la consommation d'eau et de denrées alimentaires issues de zones éventuellement contaminées par des rejets toxiques issus d'un accident industriel, et l'occupation et l'usage de sols éventuellement contaminés par des rejets toxiques issus d'un accident industriel.



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le risque transport de marchandises dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, fluviale ou canalisée.

CARACTÉRISTIQUES

Trois types d'effet sont associés au risque de transport de marchandises dangereuses :

- L'explosion,
- L'incendie
- Le dégagement d'un nuage toxique.

Ces effets peuvent se cumuler et ainsi aggraver l'accident.

Un accident TMD peut également entraîner une pollution des sols ou une pollution aquatique.

La commune de Redon est concernée par un flux de transport de matières dangereuses par voie routière (voies départementales D177 et D775) et par voie ferroviaire.



LES BONS RÉFLEXES

01

Avant



- Connaître les risques, et les consignes.



- Savoir reconnaître le signal d'alerte.

02

Pendant

Si vous êtes témoin de l'accident



- Donner l'alerte en téléphonant aux sapeurs-pompiers (18 ou 112), à la police ou la gendarmerie (le 17).

- Préciser le lieu, le moyen de transport impliqué, la nature du sinistre, la présence ou non de victimes et, dans la mesure du possible, le numéro d'identification du produit et le code danger.



- Si un nuage toxique vient vers vous, fuir selon un axe perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment clos à proximité immédiate (confinement), ou quitter rapidement la zone (éloignement).

Si les services de secours vous demandent de vous mettre à l'abri



- Respecter les consignes de confinement : boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations...), arrêter ventilation et climatisation, et supprimer toute flamme ou étincelle.



- Ne pas tenter de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école. Ils y sont protégés et les enseignants s'occupent d'eux.



- Se rendre de préférence dans une pièce possédant une arrivée d'eau.



- Je ne téléphone pas sauf urgence vitale : les lignes téléphoniques doivent rester libres pour les secours.



- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou signal sur ordre d'évacuation.

Si un ordre d'évacuer est donné



- Rassembler vos affaires personnelles indispensables : papiers, argent liquide, médicaments.



- Couper les arrivées de gaz et d'électricité.



- Fermer à clé les portes extérieures.



- Se diriger avec calme vers le point de rassemblement fixé.



- Dans tous les cas, rester à l'écoute des autorités et respecter leurs consignes délivrées dans les médias (France Bleu, France info, France télévisions), les sites et réseaux sociaux de la préfecture, du ministère de l'Intérieur et du Gouvernement.

03

Dès la fin de l'alerte



- Aérer le local de confinement.



LE RISQUE SANITAIRE

Un risque sanitaire, représente une menace directe pour la santé des populations et nécessite une réponse adaptée du système de santé.

Parmi ces risques, on recense notamment les risques infectieux pouvant entraîner une contamination de la population (pandémie grippale, Covid ...), les épizooties (influenza aviaire, fièvre aphteuse) frappant les animaux et pouvant se transmettre à l'Homme.

LES ÉPIDÉMIES ET PANDÉMIES

La grippe est une infection pulmonaire aiguë, contagieuse, d'origine virale.

La pandémie grippale se distingue d'une grippe saisonnière habituelle par un nombre très important de personnes touchées, un développement hors de la saison habituelle de la grippe, un nombre important de formes graves ou très graves et des décès touchant en majorité des adultes de moins de 60 ans d'âge moyen. C'est le cas de la «grippe espagnole» de 1918 et de la grippe A H1N1 en 2009 qui a déclenché la mise en œuvre de mesures exceptionnelles.

Les coronavirus constituent une famille de virus entraînant le plus souvent des symptômes bénins comme un rhume mais pouvant conduire à des pathologies plus sévères.

Trois épidémies et pandémies sont survenues au XXI^e siècle :

Le SARS-CoV, le MERS-CoV et récemment le SARS-CoV-2 responsable de la maladie Covid-19.

Ces deux types d'infections se transmettent par :

- Les voies aériennes : par dissémination dans l'air du virus (toux, éternuement ou postillons).
- Le contact rapproché avec une personne infectée.
- Le contact avec des objets touchés et donc contaminés par une personne infectée.

LES ÉPIZOOTIES

Les épizooties sont des maladies frappant simultanément un grand nombre d'animaux de même espèce ou d'espèces différentes.

Elles peuvent apparaître et se diffuser sur notre territoire par les mouvements commerciaux d'animaux ou de produits ou au fil des flux migratoires d'oiseaux sauvages.

Elles peuvent avoir un impact sur la santé publique, l'élevage ou le commerce international.

Certaines maladies réputées contagieuses donnent lieu à l'élaboration de plans d'intervention sanitaire d'urgence définis à l'échelle nationale, c'est le cas des maladies telles que l'influenza aviaire, ou la fièvre aphteuse.

D'autres, dites maladies à déclaration obligatoire, ne donnent pas lieu à l'application de mesures de police sanitaire, mais font l'objet d'un dispositif de veille épidémiologique sur l'ensemble du territoire.

LES BONS RÉFLEXES

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES
Les gestes barrières



**SE LAVER
RÉGULIÈREMENT LES
MAINS OU UTILISER
UNE SOLUTION
HYDRO-ALCOOLIQUE**



**PORTER UN MASQUE
QUAND
IL EST OBLIGATOIRE
OU
RECOMMANDÉ**



**SALUER
SANS SERRER
LA MAIN
ET ARRÊTER
LES EMBRESSADES**



**AÉRER
CHAQUE PIÈCE
10 MINUTES
TOUTES
LES HEURES**



**TOUSSER
OU ÉTERNUER
DANS SON COUDE
OU DANS
UN MOUCHOIR**



**SE MOUCHER
DANS
UN MOUCHOIR
À USAGE UNIQUE**



LE RISQUE TERRORISTE



Le terrorisme est l'emploi de la terreur à des fins politiques, religieuses ou idéologiques et se manifeste par différents actes de violence (attentats, prises d'otages...) commis pour créer un climat d'insécurité, pour exercer un chantage sur un gouvernement, pour satisfaire une haine à l'égard d'une communauté, d'un pays, d'un système.

Le plan Vigiprate est un l'outil central du dispositif français contre le terrorisme, il associe toutes les parties prenantes - l'État, les collectivités territoriales, les opérateurs publics et privés ainsi que les citoyens - à une attitude de vigilance, de prévention et de protection.

- La vigilance est liée à la connaissance de la menace terroriste et à sa juste prise en compte afin d'ajuster les comportements de chacun et les mesures de protection.
- La prévention s'appuie sur la sensibilisation des agents de l'État, des opérateurs et des citoyens à la menace terroriste, sur leur connaissance de l'organisation du dispositif national et sur la bonne préparation des moyens de protection et de réponse.
- La protection repose sur un large éventail de mesures, qui doivent pouvoir s'adapter en permanence à la situation afin de réduire les vulnérabilités sans induire de contraintes disproportionnées sur la vie économique et sociale de la Nation.

VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112).
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours.
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre.
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux suivez les comptes :
@Place_beauvau
@gouvernementfr

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER *si c'est impossible* **2/ SE CACHER**

3/ ALERTER
ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



LA GESTION DES RISQUES MAJEURS

SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

La Ville de Redon s'est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) opérationnel pour organiser les mesures d'accompagnement aux victimes de catastrophes. Chacun doit être correctement informé des risques potentiels. C'est pourquoi chaque foyer redonnais doit prendre connaissance et conserver le document d'information sur les risques majeurs.

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

On distingue deux grandes catégories de risques majeurs :

• Les risques naturels :

inondation, tempête, feu de forêt, avalanche, séisme, mouvement de terrain, etc.

• Les risques technologiques :

risque industriel, transport de matières dangereuses, risque nucléaire, etc.

Le risque majeur peut être de gravité importante et lourd à supporter pour la population, ou de faible fréquence. Dans ce dernier cas, on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas s'y préparer correctement.

SÉCURITÉ CIVILE ET DISPOSITIF ORSEC

Le dispositif ORSEC organise la réponse de la société civile et des autorités publiques face à un sinistre. Il définit les missions des services d'intervention et de secours, sous l'autorité du Maire ou du Préfet du département. La sécurité civile est aussi l'affaire de tous : chef d'entreprise, responsable d'établissement scolaire, opérateur de transport, d'énergie, de télécommunication et chaque citoyen.

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

En cas de sinistre, le Maire dirige les opérations de secours et déclenche le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ce plan, qui est un document opérationnel, repose sur l'identification des risques présents sur le territoire communal. Il a pour objectif d'anticiper les principales missions et fonctions, ainsi que l'organisation des services municipaux afin de faire face à une situation d'urgence.

POURQUOI LE DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNALE SUR LES RISQUES MAJEURS ?

L'objectif de ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est de vous informer sur :

- Les risques qui peuvent survenir sur la commune de Redon.
- Les mesures de prévention, de protection, de sauvegarde et d'alerte mises en œuvre.
- Les consignes de sécurité à respecter.

CARTE GÉNÉRALE DES RISQUES



LES INONDATIONS

Zones à risque d'inondation

LE RISQUE INDUSTRIEL

Risque industriel

TDM

Routes Chemin de fer

MOUVEMENT DE TERRAIN

Aléa fort Aléa faible
 Aléa moyen Aléa a priori nul



INFORMATIONS UTILES

NUMÉROS D'URGENCE

- Appel d'urgence européen
112
- Pompiers
18
- Samu
15
- Gendarmerie
17
- Secours pour les personnes
sourdes ou malentendantes
114
- Police municipale
8h00 à 12h00 - 14h00 à 17h30
02 99 71 11 08
- Centre antipoison
02 41 48 21 21

POUR M'INFORMER

- Mairie de Redon
www.redon.fr
- Préfecture
www.ille-et-vilaine.gouv.fr
- Vigilance météo
www.vigilance.meteofrance.fr
- Vigicrues
www.vigicrues.gouv.fr
- Inforoute Ille et Vilaine
www.ille-et-vilaine.fr/inforoute

NUMÉROS UTILES

- Urgence sécurité gaz
0 800 47 33 33
- ENEDIS
09 72 675 035
- VÉOLIA - Assainissement collectif
0 969 323 529
- SAUR - Eau potable, dépannage
02 78 51 80 09

STATIONS RADIO

- France Bleu Armorique **87.9**
- France Info **95.8**

- Gouvernement
www.gouvernement.fr/risques
- Géorisques
www.géorisques.gouv.fr

Le site web «Géorisques» vous permet de connaître les risques existants à côté de chez vous. Ce site vous donne également accès à des cartes interactives mais aussi à des dossiers thématiques détaillant tout ce qu'il faut savoir par type de risques.